



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement  
(CE) No. 1907/2006

**KitchenPro Wash'n Walk**

**RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/  
L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : KitchenPro Wash'n Walk  
 UFI : NHGP-N00T-M906-EJRY  
 Code du produit : 115977E  
 Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyant sols  
 Type de substance : Mélange

**Usage réservé aux utilisateurs professionnels.**

Information pour la dilution du produit : 1.0 % - 3.0 %

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Nettoyant sols. Procédé manuel  
 Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : ECOLAB Snc  
 10 avenue Aristide Briand  
 92220 Bagneux, France 01 49 69 65 00  
 client.hrc@ecolab.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +33975182341  
 +32-(0)3-575-5555 Trans-Européen  
 Numéro téléphonique du centre anti-poison : 03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision : 26.05.2022  
 Version : 3.2

**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

**produit pur**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)****produit pur**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P280e Porter un équipement de protection des yeux/  
du visage.**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant  
plusieurs minutes. Enlever les lentilles de  
contact si la victime en porte et si elles peuvent  
être facilement enlevées. Continuer à rincer.P310 Appeler immédiatement un CENTRE  
ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Alcool gras éthoxylé  $\leq$  C15 et  $\leq$  5 OE

Amines, C12-C14 alkyldiméthyles, N-oxydes

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Étiquetage supplémentaire:****produit pur**Étiquetage exceptionnel pour : Non applicable  
mélanges spéciaux**produit à la dilution d'emploi conseillée**Étiquetage exceptionnel pour : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
mélanges spéciaux**2.3 Autres dangers****produit pur**

Aucun(e) à notre connaissance.

**RUBRIQUE 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****produit pur**

Composants dangereux

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KitchenPro Wash'n Walk**

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-CE<br>No REACH              | Classification<br>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008   | Concentration<br>[%] |
|--|--|---|----------------------|
| Xylène sulfonate de sodium                                   | 1300-72-7<br>215-090-9<br>01-2119513350-56 | Irritation oculaire Catégorie 2; H319   | >= 5 - < 10          |
| Tensioactifs anioniques                                      | 68584-25-8<br>271-532-0<br>REACH EXEMPTED  | Toxicité aiguë Catégorie 4; H302<br>Irritation cutanée Catégorie 2; H315<br>Irritation oculaire Catégorie 2; H319   | >= 5 - < 10          |
| Alcool gras éthoxylé =/< C15 et =/<5 OE                      | 68213-23-0<br>01-2119489387-20             | Toxicité aiguë Catégorie 4; H302<br>Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318<br>Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3; H412  | >= 3 - < 5           |
| Amines, C12-C14 alkyldiméthyles, N-oxydes                    | 308062-28-4<br>01-2119490061-47            | Toxicité aiguë Catégorie 4; H302<br>Irritation cutanée Catégorie 2; H315<br>Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318<br>Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400<br>Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2; H411<br><br>M = 1 | >= 1 - < 2.5         |
| sodium pyrithione  | 3811-73-2<br>01-2119493385-28              | Toxicité aiguë Catégorie 4; H302<br>Toxicité aiguë Catégorie 4; H332<br>Toxicité aiguë Catégorie 4; H312<br>Irritation oculaire Catégorie 2; H319<br>Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400   | >= 0.1 - < 0.25      |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |  |   |                      |
| glycérine  | 56-81-5<br>200-289-5<br>01-2119471987-18   | Non classé;   | >= 2.5 - < 5         |

**produit à la dilution d'emploi conseillée**  
**Composants dangereux**

| Nom Chimique   | No.-CAS<br>No.-CE<br>No REACH            | Classification<br>RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | Concentration<br>[%] |
|--|--|---|----------------------|
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : |  |   |                      |
| glycérine  | 56-81-5<br>200-289-5<br>01-2119471987-18 | Non classé;                                   | >= 0.1 - < 0.25      |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**
**4.1 Description des premiers secours**
**produit pur**

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

assistance médicale.

- En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

produit pur

**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible.
- Produits de combustion dangereux : En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de soufre

**5.3 Conseils aux pompiers**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Autres informations : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****produit pur**

- Conseil pour les non-secouristes : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection en sections 7 et 8.

- Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

- Conseil pour les non-secouristes : Voir mesures de protection en sections 7 et 8.
- Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement****produit pur**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****produit pur**

- Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

- Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****produit pur**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Conseils pour une manipulation sans danger : Se laver les mains après manipulation. En cas de dysfonctionnement mécanique, ou si en contact avec une dilution inconnue du produit, utiliser les Equipements de Protectio Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****produit pur**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

Température de stockage : 5 °C à 35 °C

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KitchenPro Wash'n Walk**
**produit pur**

Utilisation(s) particulière(s) : Nettoyant sols. Procédé manuel

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1 Paramètres de contrôle**
**produit pur**
**Limites d'exposition professionnelle**

| Composants          | No.-CAS                     | Type de valeur<br>(Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base   |
|---------------------|-----------------------------|---------------------------------------|------------------------|--------|
| glycérine           | 56-81-5                     | VME (Aérosol)                         | 10 mg/m3               | FR VLE |
| Autres informations | Valeurs limites indicatives | Valeurs limites indicatives           |                        |        |

**DNEL**

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| Propane-1,2-diol | : | Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>Valeur: 168 mg/m3<br><br>Utilisation finale: Travailleurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux<br>Valeur: 10 mg/m3<br><br>Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>Valeur: 50 mg/m3<br><br>Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Inhalation<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux<br>Valeur: 10 mg/m3<br><br>Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Dermale<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>213 mg/kg<br><br>Utilisation finale: Consommateurs<br>Voies d'exposition: Ingestion<br>Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques<br>Valeur: 85 ppm |
|------------------|---|--|

**PNEC**

|                  |   |  |
|------------------|---|--|
| Propane-1,2-diol | : | Eau douce<br>Valeur: 260 mg/l<br><br>Eau de mer<br>Valeur: 26 mg/l |
|------------------|---|--|

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

|  |  |
|--|--|
|  | Utilisation/dégagement intermittent<br>Valeur: 183 mg/l    |
|  | Sédiment d'eau douce<br>Valeur: 572 mg/kg                  |
|  | Sédiment marin<br>Valeur: 57.2 mg/kg                       |
|  | Station de traitement des eaux usées<br>Valeur: 20000 mg/l |
|  | Sol<br>Valeur: 50 mg/kg                                    |

**8.2 Contrôles de l'exposition****produit pur  
Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk****Mesures techniques appropriées**

Mesures d'ordre technique : Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques pour les travailleurs.

**Mesures de protection individuelle**

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains (EN 374) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues en-dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes (89/656/EEC, (EU) 2016/425), ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

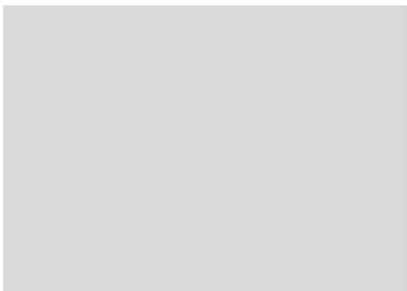
**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

**RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|   | <b>produit pur</b>           | <b>produit à la dilution d'emploi conseillée</b> |
|---|------------------------------|--|
| Etat physique                           | : liquide                    |  |
| Couleur                                 | : clair, vert                | vert clair                                       |
| Odeur                                   | : Parfums, produits parfumés | Parfums, produits parfumés                       |
| pH                                      | :                            | 7.5 - 7.8  |
| Caractéristiques de la particule        |                              |  |
| Evaluation                              | : sans objet                 |  |
| Taille des particules                   | : sans objet                 |  |
| Répartition de la taille des particules | : sans objet                 |  |
| Empoussiérage                           | : sans objet                 |  |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

|   |  |   |
|---|--|---|
| Surface spécifique  | : sans objet   |  |
| Charge de surface/Potentiel zêta  | : sans objet   |   |
| Forme   | : sans objet   |   |
| Crystallinité   | : sans objet   |   |
| Traitement de surface /Revêtements  | : sans objet   |   |
| Point d'éclair  | : Non applicable, N'entretient pas la combustion.              |   |
| Seuil olfactif  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Point de fusion/point de congélation  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : > 100 °C   |   |
| Taux d'évaporation  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Inflammabilité  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Limite d'explosivité, supérieure  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Limite d'explosivité, inférieure  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Pression de vapeur  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Densité de vapeur relative  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Densité et / ou densité relative  | : 1.04 - 1.08  |   |
| Hydrosolubilité   | : légèrement soluble   |   |
| Solubilité dans d'autres solvants   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)                          | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Température d'auto-inflammabilité   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Décomposition thermique   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Viscosité, cinématique  | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Propriétés explosives   | : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges          |   |
| Propriétés comburantes  | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |   |

**9.2 Autres informations**

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

**RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****produit pur****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk****10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En fonction des propriétés de combustion, les produits de décomposition peuvent inclure les composés suivants :

- Oxydes de carbone
- Oxydes d'azote (NOx)
- Oxydes de soufre

**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****produit pur**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mutagénicité sur les cellules : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

germinales

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

**Composants**

Toxicité aiguë par voie orale : Xylène sulfonate de sodium DL50 Rat: > 7,000 mg/kg  
 Amines, C12-C14 alkyldimethyles, N-oxydes DL50 Rat: 1,064 mg/kg  
 sodium pyrithione DL50 Rat: 1,208 mg/kg  
 glycérine DL50 Rat: 18,300 mg/kg

**Composants**

Toxicité aiguë par inhalation : sodium pyrithione 4 h CL50 Rat: 1.08 mg/l  
 Atmosphère de test: poussières/brouillard

**Composants**

Toxicité aiguë par voie cutanée : sodium pyrithione CL50 Lapin: 1,800 mg/kg  
 glycérine DL50 Lapin: 23,000 mg/kg

**Effets potentiels sur la santé****produit pur**

Yeux : Provoque de graves lésions des yeux.  
 Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
 Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
 Inhalation : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
 Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Yeux : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
 Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

|                      |  |
|----------------------|--|
| Ingestion            | : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| Inhalation           | : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |
| Exposition chronique | : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. |

**Expérience de l'exposition humaine****produit pur**

|                       |                                    |
|-----------------------|------------------------------------|
| Contact avec les yeux | : Rougeur, Douleur, Corrosion      |
| Contact avec la peau  | : Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Ingestion             | : Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Inhalation            | : Aucun symptôme connu ou attendu. |

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

|                       |                                    |
|-----------------------|------------------------------------|
| Contact avec les yeux | : Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Contact avec la peau  | : Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Ingestion             | : Aucun symptôme connu ou attendu. |
| Inhalation            | : Aucun symptôme connu ou attendu. |

**11.2 Informations sur les autres dangers**

|                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| <b>Autres informations</b> | : Donnée non disponible |
|----------------------------|-------------------------|

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Écotoxicité****produit pur**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Effets sur l'environnement | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu. |
|----------------------------|--|

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Effets sur l'environnement | : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu. |
|----------------------------|--|

**produit pur**  
**Produit**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Toxicité pour les poissons                                     | : Donnée non disponible |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. | : Donnée non disponible |
| Toxicité pour les algues                                       | : Donnée non disponible |

**Composants**

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Toxicité pour les poissons | : Amines, C12-C14 alkyl diméthyles, N-oxydes <sup>96 h</sup> CL50: 2.67 mg/l<br>glycérine <sup>96 h</sup> CL50 Poisson: 855 mg/l |
|----------------------------|--|

**Composants**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Amines, C12-C14 alkyldimethyles, N-oxydes 48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) : 3.1 mg/l

**Composants**

Toxicité pour les algues : Xylène sulfonate de sodium 96 h CE50: 230 mg/l  
 Amines, C12-C14 alkyldimethyles, N-oxydes 72 h CL50: 0.143 mg/l  
 72 h NOEC: 0.067 mg/l  
 sodium pyrithione 72 h CE50 Algues: 0.23 mg/l

**12.2 Persistance et dégradabilité****Produit**

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

**Composants**

Biodégradabilité : Xylène sulfonate de sodium Résultat: Biodégradable  
 Alcool gras éthoxylé  $\leq$  C15 et  $\leq$  5 OER Résultat: Facilement biodégradable.  
 Amines, C12-C14 alkyldimethyles, N-oxydes Résultat: Facilement biodégradable.  
 sodium pyrithione Résultat: Facilement biodégradable.  
 glycérine Résultat: Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk****12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****produit pur**

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du code déchet : Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Si ce produit est utilisé dans un procédé ultérieur, l'utilisateur final devra redéfinir et attribuer le code du catalogue européen des déchets le plus approprié. Il est de la responsabilité du producteur du déchet de déterminer la toxicité et les propriétés physiques de la matière générée afin de définir les méthodes d'identification du déchet et d'élimination appropriées en accord avec la réglementation européenne applicable (Directive EU 2008/98/EC) et la réglementation locale.

**produit à la dilution d'emploi conseillée**

Produit : Le produit dilué peut être éliminé dans les égouts si la réglementation le permet.

Emballages contaminés : Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****produit pur**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

**Transport par route (ADR/ADN/RID)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger : Marchandise non dangereuse

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

pour le transport  
 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse  
 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse

**Transport aérien (IATA)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Marchandise non dangereuse  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse  
 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse  
 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse

**Transport maritime (IMDG/IMO)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : Marchandise non dangereuse  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : Marchandise non dangereuse  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Marchandise non dangereuse  
 14.4 Groupe d'emballage : Marchandise non dangereuse  
 14.5 Dangers pour l'environnement : Marchandise non dangereuse  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Marchandise non dangereuse  
 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Marchandise non dangereuse

**RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 % ou plus mais moins de 15 %: Agents de surface anioniques  
 moins de 5 %: Agents de surface amphotères, Agents de surface non ioniques  
 Autres constituants: Enzymes  
 Agents conservateurs: sodium pyrithione

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des : Non applicable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

substances dangereuses.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

**Réglementation nationale**

**Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.**

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale R. 461-3, France): 84 65 49 bis 49 43bis

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): non déterminé

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation du risque chimique n'a été menée sur ce produit.

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

| Classification                   | Justification     |
|----------------------------------|-------------------|
| Lésions oculaires graves 1, H318 | Méthode de calcul |

**Texte complet pour phrase H**

|      |  |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H312 | Nocif par contact cutané.  |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332 | Nocif par inhalation.  |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                       |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |

**Texte complet pour autres abréviations**

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Autres informations**

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Annexe : Scénarios d'exposition****scénario d'exposition: Nettoyant sols. Procédé manuel**

Life Cycle Stage : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Catégorie de produit : **PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:**

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**KitchenPro Wash'n Walk**

Quantité journalière par site : 7.5 kg

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:**Catégorie de procédé : **PROC10** Application au rouleau ou au pinceau

Durée d'exposition : 480 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale : Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8

**Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:**Catégorie de procédé : **PROC8a** Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Durée d'exposition : 60 min

Conditions opératoires et mesures de gestion des risques : Intérieur

Un système de ventilation locale n'est pas requis.

Ventilation générale : Vitesse de ventilation par heure 1

Protection de la peau : voir section 8

Protection respiratoire : voir section 8